

Conditions et prestations de l'adhésion à CHGEOL

CHGEOL propose les catégories d'adhésion suivantes (conformément aux statuts de CHGEOL) :

1. Membre ordinaire
2. Membre candidat
3. Membre étudiant
4. Membre senior
5. Membre bureau

Les prestations, les conditions d'adhésion et les cotisations des différentes catégories sont répertoriées ci-dessous :

Prestations	Catégorie de membres			
	1	2	3	4
Titre EurGeol (uniquement sur demande)	x			x
Inscription dans la liste des membres sur la page d'accueil	x	x	x	x
Newsletter de CHGEOL	x	x	x	x
Alerte emploi (notification en cas de nouvelles offres d'emploi)	x	x	x	x
Tarifs préférentiels lors d'événements	x	x	x	x
Possibilité de participer aux décisions dans la branche (assemblée générale, activité au sein de l'association)	x	x	x	x
Achat de matériel de terrain à tarif préférentiel via le GéoShop	x	x	x	x
Conditions	Catégorie de membres			
	1	2	3	4
3 années d'expérience professionnelle	x			x
Membre d'une organisation professionnelle scientifique	x	x		x
Diplôme d'une haute école en sciences de la Terre	x	x		x
Etudes en cours en sciences de la Terre			x	
Coûts	Catégorie de membres			
	1	2	3	4
Cotisation annuelle (en CHF)	240	50	-	90

Remarques

- Après l'obtention d'un diplôme en sciences de la Terre, les membres étudiants sont, s'ils adhèrent à une organisation professionnelle des sciences de la Terre, promus au statut de candidat (voir ci-dessus) ou, à défaut, voient leur adhésion prendre fin.
- Les doctorants perçoivent un salaire et sont donc considérés comme exerçant une activité professionnelle. Ils ne peuvent dès lors plus conserver le statut de membre étudiant, mais sont - s'ils remplissent les conditions susmentionnées - promus au statut de candidat ou voient leur adhésion prendre fin.

Catégorie 5 – Membres bureaux	
Prestations	
Inscription au registre des entreprises sur la page d'accueil	
Newsletter de CHGEOL	
Alerte emploi (notification en cas de nouvelles offres d'emploi)	
Tarifs préférentiels lors d'événements	
Conditions	
Spécialistes en sciences de la Terre salariés exerçant des activités de conseil géologique	
Au moins un/une spécialiste en science de la Terre est membre individuel de CHGEOL	
Coûts annuels (en CHF)	
Entreprises comptant plus de 10 géologues	1000
Entreprises comptant entre 5 et 10 géologues	500
Entreprise comptant 2 à 5 géologues	250